



Je paye un supplément pour mon loyer

Par **valentino600cbr**, le **25/03/2012** à **16:18**

Bonjour,

Je loue un appartement à une propriétaire âgées qui est en maison de retraite.
C'est avec la fille de celle ci que j'ai signé le bail de location, car elle a une procuration est gère les affaire de sa mère.

Nous avons conclus un bail de location avec un loyer à 700 euros (verser sur le compte de sa mère) et je doit lui versé en plus (sur son compte) 200 euros. Soit 900 euros en tous.
Elle le justifie en m'expliquant que le conseil général de l'oise préleve la totalité des sommes du compte de sa mère.

Ma question est si tous cela est bien légal, si je risque quelque chose.
Que doit je faire?

Par **Marion2**, le **25/03/2012** à **18:52**

Bonjour,

Cette situation n'est absolument pas légale.
Ou le loyer est de 700€ ou de 900€, mais pas de 700€ d'un côté et 200€ l'autre.....
Avez-vous des quittances de loyer, si oui, quel en est le montant ?

Vous ne devriez pas accepter un tel arrangement.

De plus je pense que la fille de votre propriétaire ne déclare pas ces 200€ mensuels aux impôts....

Cordialement.

Par **valentino600cbr**, le **25/03/2012** à **21:44**

je viens d'emménager je n'ai donc pas encore de quittance mais sur le bail le montant est bien de 700 euros.

Je risques qq choses? je paie par virement sur les deux comptes.